

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Question écrite  
**Titre :** Cour d'école ou parc à chiens, il faut choisir !  
**Initiant-e(-s) :** Eric BETTENS

---

Dans le cadre des travaux de rénovation du collège de la Barre, des bâtiments provisoires ont été installés sur l'ancien terrain de sport. Le partage des espaces avec les propriétaires de chiens est difficile, en termes de gestion des déjections canines.

Suite à l'aménagement temporaire du collège de la Barre sur le terrain de sport, ce dernier a été requalifié en cour d'école. Cet espace était auparavant également utilisé par de nombreux propriétaires de chiens et il a été malheureusement relevé que certains d'entre eux peinent à changer leurs habitudes. Des élèves ont leurs vêtements et chaussures régulièrement souillés par des crottes de chiens abandonnées sur le terrain, ce qui pose un problème d'hygiène évident et conséquent.

J'en veux pour preuve les cas rapportés de promeneurs qui laissent leurs chiens uriner sur les bancs dans la cour ou ne ramassent pas les excréments, malgré les interventions répétées des enseignants et du personnel de l'école.

Le changement d'affectation du « parc » en cour d'école n'a apparemment pas été finalisé et il devient urgent de préserver le plus rapidement possible les enfants, par des indications contraignantes, afin d'apaiser les esprits et faire en sorte que nos enfants n'aient pas à subir le manque de civisme de ces propriétaires de chiens.

Les enseignants ont déjà remonté le problème aux autorités, problème qui n'a pas encore été résolu à ce jour.

## Conclusions :

1. Quelles sont les mesures que la Ville envisage pour prémunir la cour d'école contre les crottes de chien et restaurer un climat propice à l'apprentissage ainsi qu'au jeu libre lors des pauses ?
  2. Quelle communication, quelles affiches et quelles mesures coercitives sont-elles prévues par rapport aux propriétaires de canidés indécents ?
- 

Lausanne, le 12 octobre 2022

M. Eric BETTENS

Signataire(s) :

